



Bienvenue



LE STAGE

- ➔ Doit répondre aux exigences pédagogiques de la formation suivie –le stage fait partie intégrante de la formation
- ➔ Est suivi par un moniteur référent à contacter en cas de question: il assure la communication avec le M de S (visite, tél, courrier) et corrige le travail d'alternance
- ➔ Le moniteur référent se réserve le droit d'imposer un changement de stage pour des questions de sécurité ou pédagogiques

LES EXIGENCES PEDAGOGIQUES

2 lieux de stage/année scolaire: voir planning sur le site

CGEA: bovin: exploitation agricole avec productions animales et végétales

équin: stage 1: structure équestre

stage 2: structure équestre avec activité d'élevage et des surfaces fourragères

CGEH: Structure équestre: centre équestre, écurie de propriétaires, écurie de compétition

LE TRAVAIL D'ALTERNANCE

Le plan d'étude:

 à chaque alternance

 rendu le 1^{er} jour lors du retour à l'école au référent

 noté

 support du dossier soutenu à l'oral à l'examen



IL EST INTERDIT D'ALLER EN STAGE SANS CONVENTION

- 1 • Récupération des adresses de stage
- 2 • Approbation du lieu de stage par le référent – visite préalable si besoin
- 3 • Envoi des conventions aux parents qui les signent et les font signer par le Maître de stage
- 4 • Les parents renvoient les 3 exemplaires de la convention signés et les renvoient à la MFR
- 5 • Après vérification, le référent signe les 3 exemplaires
- 6 • Le référent renvoie un exemplaire au Maître de stage et un exemplaire aux parents
- 7 • L'élève peut aller en stage
- 8 • Visite de stage et compte rendu par le référent



LA CONVENTION DE STAGE



les jours: respecter les dates impérativement
attention: stage du lundi au vendredi, OU du mardi au samedi
la convention ne couvre pas la présence en stage le dimanche (en cas d'accident)



les horaires: semaine de 35 heures - ils sont fixés par le maître de stage
semaine de 32 heures pour les – 15 ans



les tâches à confier au stagiaire qui sont fonction de la formation suivie

LES CHANGEMENTS (horaires, jours) doivent être signalés au préalable au référent
et doivent faire l'objet d'un avenant dans la convention

VEILLER A BIEN REMPLIR LES RUBRIQUES DES ANNEXES



LES ABSENCES EN STAGE sont autorisées

➔ **en cas de maladie:** téléphoner au MdeS et à la MFR, **et** fournir le certificat médical dans les 48 h au MdeS et à la MFR

➔ **pour des raisons personnelles:** après autorisation du MdeS et du référent MFR, et signature d'un écrit
(possibilité d'envoi par mail)

➔ **pour des obligations liées à l'établissement:** le moniteur référent envoie un écrit au MdeS



LA SECURITE EN STAGE

Le stage est une situation professionnelle à risque

LES RISQUES GENERAUX:

électricité – port de charges – glissades – chutes - poussières – produits chimiques – machine (avec rotation) – engin agricole

LES RISQUES SPECIFIQUES: liés aux animaux

Écrasement – chutes – coups – contact avec animal malade – utilisation de produits médicamenteux



LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Par des Equipements de Protection Individuelle:

chaussures de sécurité – casque : apportés par le stagiaire, pour une adaptation maximale
financement possible par la carte HDF + 20€ sur preuve d'achat par la MFR (pour les chaussures ou bottes uniquement)

gilet de protection – lunettes de protection – masques- gants: fournis par le maître de stage

Par une formation à la sécurité: dispensée par

La MFR: la 1^{ère} semaine de formation

Le Maître de stage: le 1^{er} jour du stage

L'élève signe un document attestant avoir reçu cette formation



Site : <http://www.mfr-le-cateau.fr/>

rubrique: aide au maître de stage

- aide pour le document unique
- formation à la sécurité
- les situations à risques – leur prévention



MFR

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Tout accident en stage est considéré comme un accident du travail et bénéficie d'une couverture par la MSA (à l'exclusion des IJ) – Les accidents en dehors des jours et des horaires définis sur la convention ne peuvent pas être couverts par la procédure ci dessous

Le Maître de stage ou les parents

contacte la MFR, sous 48 heures

remplit la feuille bleue (feuille de soins) annexée au carnet de liaison

présente cette feuille à chaque praticien (hôpital, docteur....)

NE PAS PRESENTER LA CARTE VITALE

demande un certificat initial d'arrêt de travail

à la fin des soins, renvoie la feuille et le certificat initial à la

MSA

La MFR établit la déclaration accident du travail

Réussir Autrement

QUESTION	REPONSE
1- Est ce que le jeune est couvert par la convention de stage durant son trajet en stage?	<i>Oui peu importe le moyen de locomotion (Mobilette/vélo/piéton/voiture)</i>
2- Est ce que le jeune est couvert par la convention de stage lorsqu'il se déplace en concours?	<i>Le choix des jours de présence en stage (au moment de l'établissement de la convention de stage) a déjà son importance (Du Mardi au samedi) - La convention ne couvre pas le jeune le dimanche et les jours fériés. Il est possible de prendre une licence fédérale pour couvrir le jeune.</i>
3- Est ce que la compensation en nature entraîne un temps de travail supérieur à 35H?	<i>Non</i>
4- Quand le choix du stage est validé par la MFR?	<i>A la rentrée</i>
5- Comment devenir membre du conseil d'administration?	<i>Il faut juste faire une demande orale</i>
6- Comment ça se passe pour les manuels à acheter pour la rentrée?	<i>Il n'y a pas de manuels à acheter. Chaque formateur a ses pratiques, il fournira les photocopies nécessaires</i>
7- Ma fille qui a tous ses galops, a t'elle besoin d'acheter les livrets d'équitation?	<i>Non</i>
8- Quelle est la date de la réunion de rentrée des secondes?	<i>Mardi 4 septembre à 10H comme indiqué sur le planning. Vous y trouverez d'ailleurs les impératifs de l'année.</i>

Questions – réponses

Y a-t-il un travail scolaire à réaliser à chaque alternance?

Oui c'est un support pour la rédaction de fiches présentées à l'examen BEPA

Qu'est ce que le Document unique et où le trouver?

Le Document Unique ou Registre d'Evaluation des Risques au Travail est un document obligatoire dans toute entreprise, qui est en possession du chef d'entreprise. Il recense toutes les zones et travaux à risque dans l'entreprise ainsi que les mesures pour les éviter. Voir un exemple sur le site de la MFR de Le Cateau, rubrique « Aide au maître de stage ».

Le maître de stage forme le jeune à la sécurité dans l'entreprise, en s'appuyant sur le document unique qu'il montre au stagiaire.

Le référent MFR du jeune s'assure de l'existence d'un document unique sur l'entreprise par une visite et une attestation, il peut refuser de valider un lieu de stage, si ce Document Unique n'existe pas.

Peut-on inverser une semaine de stage et une semaine d'école?

C'est impossible car le planning est envoyé en début d'année au Ministère et à la MSA

Si une semaine de stage n'est pas réalisée, que se passe-t-il? Peut-on la rattraper?

Une absence en stage n'est autorisée que sur justificatif médical. En cas d'absences répétées et injustifiées, il y a non complétude de formation et l'élève ne peut pas passer l'examen.

Une semaine d'absence n'est pas rattrapable sur les périodes de vacances scolaires.

La présence en stage le weekend est-elle couverte par la convention?

La convention définit les jours de travail, mais le travail le dimanche est dans tous les cas interdit, de la même manière le travail après 22 h.

Si le jeune se rend sur le lieu de stage en dehors des heures et des jours définis par la convention, il ne sera pas couvert en cas d'accident. Il peut alors être couvert par la licence de la FFE, si il s'agit d'un accident en situation d'équitation.

Les trajets domicile-école et domicile-stage sont-ils couverts par l'assurance?

Les trajets domicile-stage sont couverts et considérés comme un accident du travail

Les trajets domicile-école sont couverts pour les internes le lundi et le vendredi, mais ne sont pas couverts pour les demi pensionnaires qui se déplacent tous les jours.

Le stagiaire peut-il rester seul sur la structure?

Non le stagiaire doit toujours être encadré et une personne doit être présente à ses côtés. Le maître de stage peut déléguer cet encadrement à un salarié, qui est alors désigné comme tuteur; dans ce cas les parents doivent veiller, lors de la signature de la convention, que les noms des 2 personnes figurent sur la convention.

Le maître de stage ne peut confier cette mission de tuteur qu'à une personne faisant partie de l'entreprise et il reste responsable en cas d'accident, y compris si cet accident est dû à une erreur du tuteur.

Peut-on conduire des engins agricoles?

Quelles sont les travaux dangereux sujets à dérogation?

Le stagiaire peut-il conduire un tracteur?

Le stagiaire peut conduire un tracteur rattaché à une entreprise agricole à partir de 16 ans, mais pour aller sur la route il faut 18 ans et avoir un permis adapté au type de véhicule.

Par contre il est interdit de conduire ou utiliser un engin qui a un mouvement de rotation dans l'espace, comme un télescopique ou un attelage avec une prise de force. De la même façon, l'utilisation de petit outillage avec un mouvement de rotation ou tranchant est interdite (débroussailleuse, visse à grain)

Les tâches à faire réaliser au stagiaire doivent rentrer dans le programme de la formation suivie et sont fournies en annexe à la convention. L'utilisation de matériel motorisé ou avec mouvement dans l'espace peut être possible au cours de ces tâches, **SI** le maître de stage réalise une demande de dérogation pour travaux dangereux auprès de l'Inspection du Travail. La MFR l'informe de la procédure à suivre et accompagne la démarche, mais c'est le maître de stage qui réalise la demande.